

## INFORMATION AUX PORTEURS

---

### **01/01/2022 – MISE A JOUR DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE DU FCP CPR SILVER ACTIONS MONDE**

**Part Fondateur : FR0007014196**

**Part I : FR0010665018**

Les porteurs de parts de l'OPC **CPR SILVER ACTIONS MONDE** géré par la société de gestion CPR Asset Management sont informés des modifications suivantes qui entreront en vigueur le **01/01/2022** :

#### **1/ Nouvelles orientations de l'ESMA sur les commissions de surperformance**

Ces OPC appliqueront les nouvelles orientations de l'autorité européenne régulatrice des marchés (ESMA) visant à assurer une application commune, uniforme et régulière dans le domaine des commissions de surperformance.

Cette réglementation vise à homogénéiser l'information faite aux investisseurs sur la méthodologie de calcul des commissions de surperformance.

La nouvelle méthodologie de calcul prévoit notamment une période d'observation extensible de 1 à 5 ans, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission.

Cette méthodologie est détaillée dans la documentation réglementaire de votre OPC dans les paragraphes destinés à la description des frais.

#### **2/ Modification des proportions d'opérations de prêts de titres**

Les proportions maximum et attendue (de l'actif net) des opérations de prêts de titres passent à 0%

La rubrique suivante de la documentation de votre OPC est mise à jour comme suit :

Typologie d'opérations	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximum (de l'actif net)	20%	10%	0%	0%
Proportion attendue (de l'actif net)	5%	0%	0%	0%

En conséquence, il est indiqué dans la documentation réglementaire que « *La société de gestion ne perçoit aucune rémunération pour les opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres* ».

### **3/ Changement siège social CPR AM**

A compter du 31/12/2021, le siège social de CPR Asset Management, société de gestion de ces OPC, sera fixé au 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris en lieu et place du 90, boulevard Pasteur – 75015 Paris.

### **4/ Changement de Commissaire aux Comptes**

A compter du 01/01/2022, le Commissaire aux Comptes de votre OPC sera le Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (*en remplacement du Cabinet Ernst & Young et Autres*) pour six exercices.

\*\*\*\*\*

Ces modifications n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre OPC que ce soit en termes d'objectif de gestion ou de profil rendement/risque.

De plus, ces modifications ne font pas l'objet d'un agrément par l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques de vos OPC demeurent inchangées.

La documentation réglementaire modifiée de votre OPC (Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur –DICI-, Prospectus et Règlement) est disponible sur le site internet [www.cpr-am.com](http://www.cpr-am.com)

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

La Direction